



Erreur et conséquences fautes bancaire

Par paco23

Bonjour,
j'aimerais vous faire part d'un problème et des conséquences qui en découlent suite à un incident dont je ne suis pas responsable.

Depuis cet incident, qui s'est déroulé début avril 2020, j'ai perdu 9kg, je ne peux plus m'alimenter, dormir et travailler. Je souhaiterais savoir si je peux obtenir une quelconque réparation sur ce que je subi.

En mars 2020, j'ai fait un prêt automobile auprès de ma banque pour un montant de 12700 euros.

Dans mon contrat il est stipulé que les prélèvements se font le 5 de chaque mois.

L'argent a été viré sur mon compte le 6 mars, mais, dans la situation actuelle, aucun déplacement n'étant autorisés pour acheter des produits qui ne sont pas de première nécessité, l'argent qui a été versé est toujours sur ce compte courant, puisque le véhicule n'est pour l'instant ni retiré ni acheté.

Le 8 avril, soit 3 jours après le 1er prélèvement prévu, je reçois 4 coups de téléphone en mon absence et sur le dernier appel, un message est laissé dans lequel on me demande de contacter un numéro pour quelque chose de sérieux.

J'appelle donc ce numéro, et la personne au bout du fil se présente comme étant du service contentieux de la banque auprès de laquelle j'ai effectué le prêt automobile.

L'objet de son appel est motivé par le fait que le premier prélèvement de ce prêt n'a pu être honoré.

Connaissant l'état de mes finances et ma capacité à régler mes mensualités(d'autant que l'argent versé n'a pas été encaissé et qu'il est présent sur le compte), je me demande si je n'ai pas à faire à une tentative d'escroquerie.

Mon interlocutrice, devant mon étonnement, me demande de garder pour moi cette interrogation, et qu'elle fera un nouveau prélèvement le 15 du mois.

Je lui explique qu'il doit y avoir une erreur quelque part et elle me répond que ce n'est pas son problème.

A la suite de cet appel, je contact immédiatement mon agence bancaire qui ne comprend pas le pourquoi de se rejet et me demande l'autorisation de faire le premier virement qui est donc effectué le même jour, soit le 8 avril.

Je suis donc débité de cette première mensualité le 8 avril...et le 16 avril, une deuxième mensualité est à nouveau prélevée?(donc deux mensualités pour le même prêt dans le même mois!)

Ce n'est pas terminé, puisqu'une semaine plus tard, je reçois par courrier deux lettres du service contentieux qui me fait à nouveau un rappel à l'ordre sous forme d'intimidation.

Depuis ce 8 avril, je ne peu plus m'alimenter, dormir et travailler.

J'ai fait un courrier au siège de la banque et aucune réponse ne m'a été donnée à part les excuses de mon conseiller financier dans mon espace personnel.

Que puis je faire ?

Merci

Par nate9595

Dans le cas où l'erreur de virement est en votre faveur (la banque ou le propriétaire d'un compte bancaire - d'où qu'il soit - a viré de l'argent sur votre compte à tort), vous ne devez en aucun cas dépenser cette somme qui de toute façon ne vous appartient pas. Vous êtes tenu d'en avertir votre banque qui passera alors un virement en sens inverse pour rétablir le solde de votre compte. Vous comprenez donc pourquoi vous ne devez pas dépenser la somme car, dès que la banque la récupérera, vous prenez le risque de vous retrouver à découvert, voire de dépasser votre découvert autorisé.

[url=https://www.domiciliation-paris.net/adresse-de-domiciliation-pas-chere/]domiciliation pas chère[url]